

SYNTHESE

Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire

Socle commun d'actions pour les professionnels exerçant dans les ESSMS de la protection de l'enfance et du handicap

Validée le 7 septembre 2021

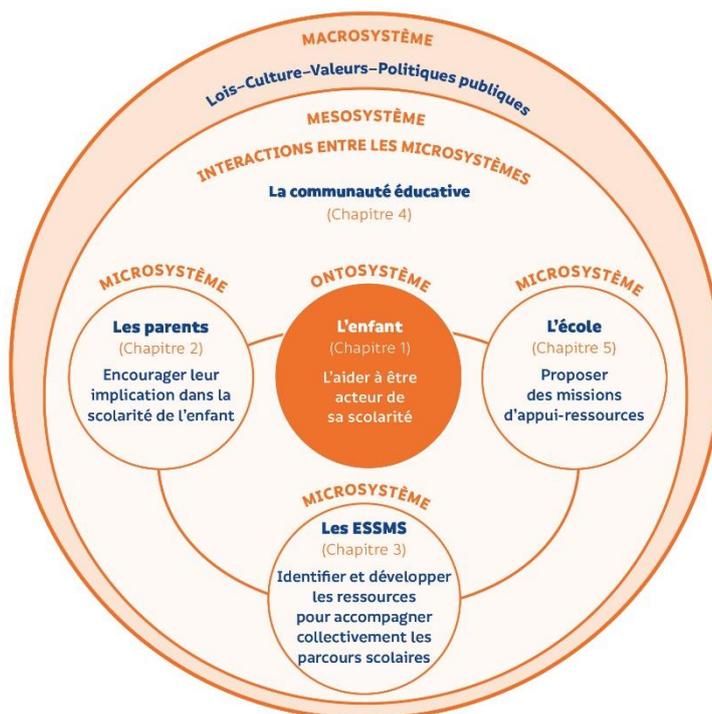
L'essentiel

L'approche par le modèle écologique considère le parcours scolaire comme le résultat de l'interaction entre les caractéristiques individuelles de l'enfant et les systèmes au sein desquels il évolue (sa famille, l'ESSMS qui l'accompagne, son école, etc.).

La réussite du parcours scolaire d'un enfant est ainsi multifactorielle et ne repose pas uniquement sur les capacités de l'enfant ou la volonté de ses parents.

En suivant ce modèle, les professionnels peuvent agir à différents niveaux pour accompagner la scolarité :

- ➔ **auprès de l'enfant**, en l'aidant à être acteur de sa scolarité ;
- ➔ sur les différents systèmes dans lesquels l'enfant évolue :
- ➔ **sa famille** : en coopérant avec ses parents pour encourager leur implication dans la scolarité de l'enfant,
- ➔ **son ESSMS** : en identifiant et développant les ressources de l'ESSMS pour accompagner collectivement les parcours scolaires,
- ➔ **son école** : en mettant en œuvre des missions d'appui ressource à l'école pour améliorer la qualité de l'environnement scolaire ;
- ➔ sur la manière dont ces différents systèmes s'articulent entre eux et avec l'enfant : en s'inscrivant dans **la communauté éducative**.



Ces recommandations sont destinées aux professionnels des ESSMS des secteurs du handicap et de la protection de l'enfance. Elles constituent un socle commun d'interventions pour accompagner la scolarité d'enfants aux profils extrêmement variés, avec quelques déclinaisons spécifiques à des situations, dispositifs ou publics. Ces recommandations ont également comme destinataires indirects tous les professionnels de la communauté éducative¹.

Pour une parfaite compréhension de ces recommandations, différents repères lexicaux, professionnels et principes éthiques sont proposés en annexe des recommandations.

Aider l'enfant à être acteur de sa scolarité

Les recommandations issues du premier chapitre visent l'accompagnement individualisé de l'enfant, pour l'aider à être acteur de sa scolarité : en recueillant, à travers sa participation, ses besoins et attentes ; en contribuant aux adaptations éventuelles de son parcours scolaire et en considérant celui-ci comme un axe essentiel de son projet individualisé ; en proposant à l'enfant de l'aider pour développer des relations amicales ; et enfin en étant particulièrement vigilant à accompagner les périodes sensibles de transition dans son parcours.

La participation de l'enfant à son projet d'accueil et d'accompagnement ainsi qu'aux décisions qui le concernent est un droit requérant parfois un accompagnement ou des compensations individualisés. Dans le cadre d'une approche positive, l'autodétermination de l'enfant doit être reconnue et favorisée par des moyens de communication adaptés. Cette participation de l'enfant permet de recueillir et de prendre en compte ses besoins et attentes. Des outils et ressources pour évaluer les besoins existent déjà dans les champs du handicap (observations, grilles d'évaluation) et de la protection de l'enfance (bilan de santé et de prévention). Il est aussi recommandé d'interroger directement l'enfant. Tout ce qu'il exprime en lien avec sa scolarité (ses besoins, attentes, souhaits, centres d'intérêt), lors de temps formels ou au quotidien, doit être pris en compte. Cette prise en compte de la parole de l'enfant est également utile au repérage de l'absence d'engagement de sa part et à la compréhension des causes pouvant expliquer cette absence d'engagement.

Il est recommandé d'inclure le parcours scolaire de l'enfant comme un axe essentiel de son projet personnalisé, dans un souci de cohérence à donner à l'ensemble des dimensions de l'accompagnement proposé à l'enfant. En fonction des besoins de l'enfant et dans son intérêt, son parcours scolaire peut faire l'objet d'une adaptation. Celle-ci doit se faire en accord avec la famille et l'ensemble de la communauté éducative.

Afin de lutter contre les discriminations et de favoriser le bien-être scolaire, les professionnels peuvent accompagner l'enfant pour développer des relations amicales avec les autres élèves. La pair-aidance et l'entraide spontanée sont par ailleurs à valoriser pour favoriser ces relations amicales.

Enfin, il est recommandé aux professionnels de préparer et sécuriser les transitions scolaires, périodes sensibles où le risque de rupture est plus fort. Trois types de transitions spécifiques sont évoqués pour assurer la lisibilité des recommandations pour les professionnels. Ainsi, l'accompagnement diffère selon que les transitions sont liées à un changement prévisible d'établissement scolaire, à une situation d'urgence (enfants protégés) ou qu'elles émergent à la suite d'un changement de dispositif (enfants en situation de handicap).

¹ La communauté éducative rassemble tous les acteurs qui contribuent au bien-être et à la réussite du parcours scolaire de l'enfant. Conformément à ce qui est prévu par le Code de l'éducation¹, elle inclut : les élèves, les parents d'élèves, l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, les professionnels des ESSMS, les professionnels médicaux et paramédicaux qui interviennent par des soins et rééducations auprès de l'enfant (médecins, infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.), les acteurs associatifs et institutionnels qui interviennent dans les parcours scolaires ou les impactent par leurs interventions. Pour plus de précisions, voir les définitions proposées en annexe 1 des recommandations : « Repères lexicaux ».

Dans ce premier chapitre, les professionnels agissent ainsi sur l'ontosystème de l'enfant (ses caractéristiques individuelles) en favorisant son autodétermination. L'enfant protégé et/ou en situation de handicap n'est pas figé dans les difficultés perçues. Au contraire, ces recommandations invitent indirectement le lecteur et la communauté éducative à reconnaître toute la diversité des situations des élèves.

Encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant

Les contextes familiaux des enfants accompagnés en protection de l'enfance et des enfants en situation de handicap sont extrêmement variés. Toutefois, l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant est généralement une ressource pour celui-ci et doit donc être encouragée par les professionnels.

Ainsi, les parents doivent être considérés et associés comme les principaux acteurs de la scolarité de l'enfant, en lien avec son projet personnalisé. Dans le cadre d'une démarche didactique consistant à informer les parents, les connaissances et les expériences de ces derniers sont naturellement à prendre en compte pour les associer à la définition de l'accompagnement individuel de leur enfant.

Un état des lieux des ressources, besoins et attentes des parents peut leur être proposé, pour adapter ensuite l'accompagnement. En ce sens, il est possible de formuler des objectifs de soutien ou d'orienter les parents vers des ressources adaptées, tel un réseau associatif par exemple.

Inversement, les modalités d'accompagnement des enfants dont les parents ne peuvent être impliqués sont à définir de manière pluridisciplinaire et spécifique en fonction de chaque situation.

Enfin, un cadre en faveur de l'implication des parents dans la scolarité peut être mis en place au sein de l'ESSMS pour porter collectivement les bases d'une coopération positive.

Identifier et développer les ressources de l'ESSMS pour accompagner collectivement les parcours scolaires

L'accompagnement de la scolarité passe également par un travail sur l'organisation et le management au sein de l'ESSMS pour mobiliser tous les professionnels autour des parcours scolaires. L'accompagnement des parcours scolaires doit être porté comme axe essentiel au niveau institutionnel et collectif, se matérialisant par une inscription dans le projet d'établissement/service et une veille réglementaire, informationnelle et documentaire.

Un diagnostic des ressources et des compétences existantes au sein de l'ESSMS peut être mis en œuvre afin de les développer ou de les adapter si nécessaire. Les ressources et les équipes doivent en effet être orientées vers l'accompagnement de la scolarité, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Enfin, les espaces et le quotidien sont à aménager pour routiniser la scolarité qui doit faire partie intégrante des priorités de l'enfant et donc de l'ESSMS.

S'inscrire dans la communauté éducative

Dans une approche écologique du parcours scolaire de l'enfant, les ESSMS s'inscrivent dans la communauté éducative, qui contribue collectivement à la réussite du parcours.

Cette communauté doit donc être identifiée et reconnue : les différents partenaires, leurs champs d'intervention respectifs, les conventions ou partenariats existants ou à développer sur le territoire.

Différents outils et pratiques favorisent la mise en place d'un partenariat solide et effectif avec toute la communauté éducative.

En s'appuyant sur ce partenariat, les professionnels des ESSMS peuvent ensuite coopérer, recueillir et partager les informations nécessaires avec les partenaires pour accompagner le parcours scolaire de l'enfant de manière fluide et coordonnée.

Intervenir dans l'école : les missions d'appui ressource

Enfin, les professionnels des ESSMS peuvent agir sur les parcours scolaires en proposant des interventions d'appui ressource à l'école. La transmission de l'expertise sociale et médico-sociale vers la communauté scolaire est en effet indispensable pour améliorer le climat scolaire et le bien-être des enfants ciblés.

Pour cela, les professionnels peuvent proposer ou contribuer à des actions de sensibilisation et de soutien auprès de la communauté scolaire. Ils peuvent également contribuer aux actions à développer en faveur d'un climat relationnel positif entre tous les élèves et à l'aménagement des espaces au sein de l'école.